

Version 10 - approuvé par le Conseil administration CGDIS le 20/05/2021

Règlement intérieur Corps Grand-Ducal Incendie & Secours (CGDIS); Chapitre 2.6. Aptitude; Section 2.6.1. Aptitude médicale; §3

L'inventaire des emplois et activités classés selon des profils de risque, l'examen clinique général et les actes techniques médicaux à réaliser, les critères d'aptitude et d'inaptitude ainsi que la périodicité des examens médicaux

Table des matières

I. Recensement CGDIS

1. Aptitudes particulières et Emplois

2. Risques

3. Examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux

4. Périodicités des examens médicaux

5. Critères d'aptitude et d'inaptitude

6. Restrictions/Remarques

II. Recensements pour des aptitudes particulières Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / port d'une tenue de protection chimique isolante (CSA), conduite camion (+remorque), autobus (+remorque); véhicules de secours <=5.5t et des différentes catégories A, B, P, S, J

1. Emploi(s) et description(s) des activités

2. Profil des risques spécifiques

3. Standards d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux

4. Périodicité d'examen médical

5. Critères d'aptitude et d'inaptitude

6. Restrictions/Remarques

I.1. Aptitudes particulières et Emplois
Aptitudes particulières
Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / Port d'une tenue de protection chimique isolante (CSA)
Conduite camion (+remorque), autobus (+remorque); ambulance>=3,5 t
Emplois
Pompier stagiaire INC/SA
Équipier INC/SA
Chef de binôme INC/SA
Chef d'agrès INC/SA
Chef de section INC/SA
Instructeur INC/SA
Pompier stagiaire SAP
Équipier SAP
Chef de binôme SAP
Chef d'agrès SAP
First Responder
Instructeur SAP
Chef de peloton
Chef de compagnie
Chef de bataillon
Directeur de garde
Plongeur
Sauveteur aquatique (N III)
Pompier de support
Jeune pompier (6-18 ième anniversaire)
GIS NRBC: Opérations / Décontamination / Dépollution /Analyse et reconnaissance / Protection radiologique
GIS sauvetage animalier
GIS d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)
GIS cynotechnique
GIS soutien logistique: ravitaillement
GIS soutien logistique: logistique opérationnelle
GIS sauvetage aquatique: technicien / Instructeur
GIS GATO : Groupe d'Appui Technologique Opérationnel
Groupe d'appui à la coordination opérationnelle
Groupe de support psychologique
Humanitarian Intervention Team

I.2. Risques
Agents provoquant hyperergie resp. pulmonaire
Agents biologiques groupe I
Agents biologiques groupe II
Agents biologiques groupe III
Air comprimé = protection respiratoire isolante
Air comprimé = protection respiratoire isolante / Scaphandre autonome
Alimentation
Bruit
Chaleur
Charge mentale
Conduite camions (+ remorque), autobus (+ remorque); ambulance >=3,5t (permis C, CE, D, DE, C1, C1E, D1, D1E)
Conduite moto, voiture (+ remorque), tracteur < 12t (permis A, A1, A2, AM, B, BE, F)
Disponibilité à domicile
Ecartement d'office (protection maternité)
Efforts physiques importants
Efforts physiques importants jusqu'au charge maximale (ARI, CSA)
Emploi non opérationnel- pas des risques spécifiques
Emploi opérationnelle
Esters et dérivés halogénés
Exposition respiratoire à la poussière
Hépatite A
Hépatite B
Hépatite C
HIV
Tétanos
Tuberculose
Travail risque infectieuse
Maladies tropicales
Irritation/pathogènes pour la peau
Manutention de charges lourdes
Marche en terrain irrégulier, prolongée,
Moins de 21 ans
Monoxyde de carbone

Poste de sécurité
Posture (assise prolongée, debout prolongée, pénibles)
Posture (debout prolongée, pénibles)
Produits alcalins
Produits chimiques présentant un risque d'empoisonnement
Produits d'origine végétale ou animale
Risque d'agression
Service téléphone
Traumatismes acoustiques- changement de la pression atmosphériques
Travail à risque accru d'accident
Travail de nuit
Travail en hauteur
Travail posté
Utilisation d'écran

I.3. Examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux

Examen clinique général

Visant en particulier à détecter des problèmes de santé pouvant être préjudiciables au pompier ou à des tiers dans l'exercice de ses fonctions. Sont susceptibles d'être examinés : l'état général, le système cardiovasculaire avec mesure de la tension artérielle et du pouls, hématologique, respiratoire, néphrologique, gastroentérologique, ophtalmologique, ORL, odontologique, dermatologique, neurologique, endocrinien, l'appareil locomoteur et l'état psychique du pompier. Les vaccinations DTPCoc et hépatites A/B soient à jour, pour les agents particulièrement sollicités dans certains groupes p.ex. HIT des vaccinations spéciales peuvent s'imposer.

Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux

Prise des mensurations (taille, poids, BMI)

Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs

Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical

Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical; astigmatisme,

Audiométrie: acuité auditive

Spirométrie: mesure des paramètres respiratoires;

Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT

Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 12 mois

Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 24 mois

Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 36 mois

Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 48 mois

Prise de sang: HBA1C

Prise de sang: post exposition TBC: Test tuberculose - IGRA

Prise de sang: bilan/contrôle sanguine Jour 0 après accident du travail avec exposition au sang: Antigène HBs, AC anti-HBs, Ig totales anti-HBc, Ac anti-HCV, Ac HIV1/HIV2 + ag P24

Prise de sang: bilan/contrôle sanguine 6 semaines après accident du travail avec exposition au sang: Antigène HBs, AC anti-HBs, Ig totales anti-HBc, Ac anti-HCV, Ac HIV1/HIV2 + ag P24

Prise de sang: bilan/contrôle sanguine 3 mois après accident du travail avec exposition au sang: Antigène HBs, AC anti-HBs, Ig totales anti-HBc, Ac anti-HCV, Ac HIV1/HIV2 + ag P24

Prise de sang: bilan/contrôle sanguine 6 mois après accident du travail avec exposition au sang: Antigène HBs, AC anti-HBs, Ig totales anti-HBc, Ac anti-HCV, Ac HIV1/HIV2 + ag P24

Prise de sang: sur demande du médecin CGDIS

Epreuve d'effort avec ECG de repos

Epreuve d'effort avec ECG de repos tous les 12 mois

Epreuve d'effort avec ECG de repos tous les 36 mois

ECG de repos

ECG de repos tous les 12 mois

ECG de repos tous les 24 mois

ECG de repos tous les 36 mois

ECG de repos tous les 48 mois

Echo cardio

Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée

Dépistage de drogues illicites et/ou d'alcool et/ou de toute autre substance psychotrope peut être effectué sur demande du médecin examinateur
Dépistage de drogues illicites à l'examen initial
Examen des urines suite à un test de dépistage positif-test de confirmation LNS: Amphétamines, Benzodiazépines, Opiacés, Cocaïne, Cannabinoïdes; Metamphetamin
Examen ORL: audiometrie, tympanométrie, examen sphère ORL; perméabilités tubaires
Examen neurologique: EEG court
Examen ophtalmologique : Fond d'œil, vision des couleurs, acuité visuelle loin et près, champs visuel, stéréoscopie
Examen dentaire
Otoscopie
Examen selles
Radiographie Thorax
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin

I.4. Périodicité de l'examen médical (durée max. en mois)
>= 18 ans et < 50 ans: 36
> = 50 ans: 12
>= 18 ans: 36
>= 16 ans et < 50 ans: 36
> = 50 ans: 24
>= 16 ans et < 50 ans: 48
>= 18 ans: 12
>= 16 ans: 60
>= 6 ans et < 18 ans: 60

1.5. Critères d'aptitude et d'inaptitude

L'aptitude ou l'inaptitude des pompiers professionnels et volontaires aux différentes catégories est déterminée par le médecin en utilisant le système SIGYCOP adapté qui se base sur l'INSTRUCTION N° 2100/DEF/DCSSA/AST/AME relative à la détermination de l'aptitude médicale à servir du 1er octobre 2003; DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : sous-direction action scientifique et technique ; bureau aptitude médicale et expertise (France)

5.1. Le SIGYCOP - Le profil médical - Généralités

Principe

Les données recueillies au cours de l'examen médical effectué dans l'optique de l'appréciation ou de la détermination d'une aptitude sont exprimées par la formule dite « PROFIL MÉDICAL ».

Ce profil est défini par sept sigles auxquels peuvent être attribués un certain nombre de coefficients.

L'éventail de ces coefficients couvre les différents degrés allant de la normalité qui traduit l'aptitude sans restriction jusqu'à l'affection grave ou l'impotence fonctionnelle majeure qui commande l'inaptitude totale.

Les résultats d'un bilan médical se trouvent transposés en niveaux d'aptitude.

La cotation du SIGYCOP fait partie des éléments du dossier médical et ne doit pas être transmis sur le certificat médical (note d'information de la DDSC du 08/12/00).

Les sigles du profil médical

Sept sigles définissent le profil médical ; ils correspondent respectivement :

S = à la ceinture scapulaire et aux membres supérieurs

I = à la ceinture pelvienne et aux membres inférieurs

G = à l'état général

Y = aux yeux et à la vision (sens chromatique exclu)

C = au sens chromatique

O = aux oreilles et à l'audition

P = au psychisme

Choix du sigle

Le choix du sigle dépend de la localisation de l'affection. Toutefois, l'appréciation de l'état général (G) ne se limite pas à la complexion ou la robustesse physique générale.

Toute affection, évolutive ou non, fût-elle localisée et par conséquent déjà cotée dans d'autres sigles, peut également influencer sur le coefficient attribué au sigle G dès lors qu'elle est susceptible de retentir sur l'organisme dans son ensemble par des complications ou une diminution de la résistance et de l'activité du sujet.

Coefficients attribués aux différents sigles

Sigles S.I.G.Y.O

6 coefficients (de 1 à 6) peuvent être attribués à chacun des sigles

Sigle C.

4 coefficients possibles (de 1 à 4)

Sigle P.

6 coefficients possibles (de 0 à 5) ; le coefficient 0 indique uniquement que l'intéressé n'a pas eu d'entretien avec un médecin psychiatre.

Signification des coefficients
Coefficient 1
Il traduit l'aptitude sans réserve.
Coefficient 2
Il traduit l'aptitude avec très peu de réserve.
Coefficient 3
Attribué à l'un des sigles I ou G, introduit une restriction appréciable à l'entraînement physique
Y3 et O3, correspondent sensiblement aux normes requises pour la conduite camions (+ remorque), autobus (+ remorque)= permis C, CE, D, DE, C1, C1E, D1, D1E
C3, marque la valeur minima du sens chromatique compatible avec l'emploi de conducteur de véhicules.
P3, contre indique une situation contraignante, ou exigeant un esprit d'initiative, ou conférant une responsabilité.
Coefficient 4
Attribué à l'un des sigles S.I. ou G., ce coefficient n'autorise pas l'entraînement physique.
Y4 et O4, correspondent aux normales requises pour la conduite moto, voiture (+ remorque), tracteur < 12t = permis A, A1, A2, AM, B, BE, F
P4, commande l'inaptitude.
Coefficient 5
Attribué à l'un des sigles S.I.G.Y. ou O correspond à une altération physique importante.
P5, entraîne l'inaptitude.
Coefficient 6
Quel que soit le sigle auquel il est attribué, il commande une inaptitude totale.
Addendum
T marque temporaire
Profils médicaux
L'examen médical permet la détermination d'un profil médical individuel en référence au SIGYCOP. Les résultats sont analysés à partir des profils suivants :
S I G Y C O P
Profil A 2 2 2 3 3 2 2
Profil B 2 2 2 3 3 3 2
Profil C 3 3 3 3 3 4 2
Profil D 3 3 3 4 3 4 2
Profil E 4 4 4 4 4 5 2
Ces profils conditionnent la catégorie proposée.
Le coefficient le plus élevé affecté à un sigle conditionne la détermination du profil.

5.2. Les conditions d'aptitude
Conditions médicales minimales
Pour être déclaré apte à l'examen médical, le pompier professionnel ou pompier volontaire doit remplir les conditions médicales correspondant au minimum au profil :
Aptitude particulière: Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / Port d'une tenue de protection chimique isolante (CSA)
S I G Y C O P
Profil B 2 2 2 3 3 3 2
Aptitude particulière: Conduite camion (+remorque), autobus (+remorque); véhicules de secours <=5.5t
S I G Y C O P
Profil C 3 3 3 3 3 4 2
Catégorie A
S I G Y C O P
Profil C 3 3 3 3 3 4 2
Catégorie B
S I G Y C O P
Profil D 3 3 3 4 3 4 2
Catégorie P
S I G Y C O P
Profil B 2 2 2 3 3 3 2
Catégorie S
S I G Y C O P
Profil E 4 4 4 4 4 5 2
Catégorie J
S I G Y C O P
Profil E 4 4 4 4 4 5 2
Activité non-operationnel
Profil E non-rempli: correspond à une activité non opérationnelle qui impose pour le pompier un aménagement/reclassement de son emploi et de ses activités.
Critères d'aptitude et d'inaptitude spécifiques
1. Epreuve d'effort avec ECG de repos
Prémisse: résultat cardiologique normal
Valeur nominale à fournir (VNàF): Homme 3 W/kg; Femme 2.5 W/kg; Valeur minimale à fournir (VMàF): VNàF - 10%; VMàF non apporté: inapte
Cat B Humanitarian Intervention Team
Seulement le résultat cardiologique doit être normal; une valeur nominale à fournir (VNàF)/valeur minimale à fournir (VMàF) ne s'applique pas

<p>2. BMI</p> <p>Contrairement au SIGYCOP art. 25 a), le valeur nominale du BMI pour le coefficient 2 du sigle G est fixé à ≤ 30 avec une tolérance de 10 % de la valeur</p> <p>Contrairement au SIGYCOP art. 25 b), le valeur nominale du BMI pour le coefficient 3-5 du sigle G est fixé à > 33 jusqu'au 39.9, selon la présentation clinique et sans d'autre symptôme clinique ou complications</p> <p>Conforme du SIGYCOP art. 25 c), le valeur nominale du BMI pour le coefficient 5 du sigle G est fixé à ≥ 40 est signifié une inaptitude pour tous les catégories</p>
<p>Addendum</p> <p>Examen médical initial</p> <p>Pour être déclaré apte à l'examen médical initial, la restriction suivante est possible pour les pompiers professionnels ou volontaires (critère d'inaptitude à l'examen initial pour cat A):</p> <p>Travail en hauteur</p>
<p>Examen médical périodique ou spécifique</p> <p>Pour être déclaré apte à l'examen médical périodique ou spécifique, la restriction suivante est possible pour les pompiers professionnels ou volontaires:</p> <p>Travail en hauteur</p>
<p>5.3. Le répertoire analytique</p> <p>Le répertoire analytique énumère les conditions morphologiques générales d'aptitude, les principales maladies, infirmités ou malformations ainsi que les coefficients à attribuer aux sigles correspondants du profil</p> <p>Tout en étant nécessairement incomplet il reste cependant suffisant pour offrir, lorsqu'on se trouvera en présence d'affections qui n'y sont pas citées, des possibilités d'appréciation par référence à celles qui ont été retenues.</p>
<p>Les grands titres</p> <p>L'énumération au répertoire, qui n'est pas limitative, est subdivisé en 17 grands chapitres correspondant à l'examen clinique général et actes techniques médicaux, défini au règlement grand-ducal relatif au contrôle médical des pompiers du Corps grand-ducal d'incendie et de secours et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 mars 2004 concernant la santé et la sécurité du travail et le contrôle médical dans la fonction publique:</p> <p>Morphologie générale Maladies infectieuses et parasitaires Tumeurs Système locomoteur Gastro-Entérologie Affections cardio-vasculaires Pneumologie Hématologie Néphro-Urologie Gynécologie Maladies endocriniennes et métaboliques Dermato- Vénérologie Ophtalmologie Oto-Rhino-Laryngologie Pathologies Dento-Bucco-Faciales et craniennes Neurologie Psychiatrie</p> <p>Les détails sont figurés à l' instruction N° 2100/DEF/DCSSA/AST/AME (France) pour la version papier et au dossier électronique du Service Santé au Travail (STP) du CGDIS dans la partie sur l'examen médical.</p>

1.6. Restrictions/Remarques
6.1. Restrictions
Travail en hauteur (critère d'inaptitude à l'examen initial pour cat A)
Conduite moto, voiture (+ remorque), tracteur < 12t = permis A, A1, A2, AM, B, BE, F
Toute activité opérationnelle
6.2. Remarques
Permis de conduire permis catégories A, A2, A1 et AM: port des verres protecteurs
Port des verres correction obligatoire
Pas d'activité conduite grue, échelle pivotante automatique, bras élévateur articulé, élévateur à fourches;
La personne examinée doit faire parvenir les avis, rapports ou résultats des examens complémentaires, rédigés dans une des trois langues officielles du pays, dans un délai de trois mois, à la Direction médical et de la santé.
Port de protection bruit conseillé
Emploi sans activité opérationnelle
Inaptitude suivant art.10 RGD du 27/06/2018 relatif au contrôle médical des pompiers (envois résultats d'examens complémentaires demandés non réalisés)
Pour toute question relative à votre catégorie et l'emploi y relatif; n'hésitez pas de contacter votre chef CIS/GIS ou le Département des pompiers volontaires (49771-2332/volontariat@cgdis.lu)
Apte à voler
Réexamen au plus tôt dans 6 mois possible après avis préalable d'un medecin STP
Réexamen au plus tôt dans 12 mois possible après avis préalable d'un medecin STP
Réexamen au plus tôt dans 6 mois possible
Aucune
Texte libre du médecin CGDIS

Aptitude particulière: Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / Port d'une tenue de protection chimique isolante (CSA) >= 18 ans
1. Description des activités
Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI)
Port d'une tenue de protection chimique isolante (CSA)
2. Profil des risques spécifiques ARI/CSA
Poste de sécurité
Posture (assise prolongée, debout prolongée, pénibles)
Marche en terrain irrégulier, prolongée,
Travail en hauteur
Travail à risque accru d'accident
Charge mentale
Risque d'agression
Travail posté
Bruit
Chaleur
Agents biologiques groupe I
Agents biologiques groupe II
Agents biologiques groupe III
Hépatite A
Hépatite B
Hépatite C
HIV
Tétanos
Travail de nuit
Moins de 21 ans
Agents provoquant hyperergie resp. pulmonaire
Exposition respiratoire à la poussière
Efforts physiques importants jusqu'au charge maximale
Manutention de charges lourdes
Produits d'origine végétale ou animale
Produits chimiques présentant un risque d'empoisonnement
Monoxyde de carbone
Produits alcalins
Esters et dérivés halogénés
Ecartement d'office (protection maternité)
Air comprimé = protection respiratoire isolante

3. Standard d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examen initial
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical
Audiométrie: acuité auditive
Spirométrie: mesure des paramètres respiratoires;
Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT
Epreuve d'effort avec ECG de repos
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites
Examen périodique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical
Audiométrie: acuité auditive
Spirométrie: mesure des paramètres respiratoires;
>= 18 ans et < 50 ans: Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 36 mois
>= 18 ans et < 50 ans: Epreuve d'effort avec ECG de repos tous les 36 mois
> = 50 ans: Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 12 mois
> = 50 ans: Epreuve d'effort avec ECG de repos tous les 12 mois
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites et/ou d'alcool et/ou de toute autre substance psychotrope peut être effectué sur demande du médecin examinateur
Examen spécifique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin
4. Périodicité d'examen médical (durée max. en mois)
>= 18 ans et < 50 ans: 36
> = 50 ans: 12
5. Critères d'aptitude et d'inaptitude
S I G Y C O P
Profil B 2 2 2 3 3 3 2
6. Restrictions/Remarques
6.1. Restrictions
Les restrictions ne s'appliquent pas
6.2. Remarques
Permis de conduire permis catégories A, A2, A1 et AM: port des verres protecteurs
Port des verres correction obligatoire
La personne examinée doit faire parvenir les avis, rapports ou résultats des examens complémentaires, rédigés dans une des trois langues officielles du pays, dans un délai de trois mois, à la Direction médical et de la santé.
Port de protection bruit conseillé
Emploi sans activité opérationnelle possible
Inaptitude suivant art.10 RGD du 27/06/2018 relatif au contrôle médical des pompiers (envoi des résultats)
Texte libre du médecin CGDIS

Aptitude particulière: Conduite camion (+remorque), autobus (+remorque); véhicules de secours <=5.5t >= 18 ans
1. Description des activités
Conduite camion (+remorque), autobus (+remorque); ambulance>=3,5 t
2. Profil des risques spécifiques
Poste de sécurité
Posture (assise prolongée, debout prolongée, pénibles)
Marche en terrain irrégulier, prolongée,
Charge mentale
Risque d'agression
Travail posté
Travail de nuit
Moins de 21 ans
Travail à risque accru d'accident
Disponibilité à domicile
Ecartement d'office (protection maternité)
3. Standard d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examen initial
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical; astigmatisme,
Audiométrie: acuité auditive
Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites
Examen périodique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical; astigmatisme,
Audiométrie: acuité auditive
Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 36 mois
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites et/ou d'alcool et/ou de toute autre substance psychotrope peut être effectué sur demande du médecin examinateur

Examen spécifique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin
4. Périodicité d'examen médical (durée max. en mois)
>= 18 ans: 36
5. Critères d'aptitude et d'inaptitude
S I G Y C O P
Profil C 3 3 3 3 3 4 2
6.Restrictions/Remarques
6.1. Restrictions
Examen médical initial
Pour être déclaré apte avec restriction la restriction suivante est possible pour les pompiers volontaires:
Travail en hauteur
Examen médical périodique ou spécifique
Pour être déclaré apte avec restriction les restrictions suivantes sont possibles pour les pompiers professionnels et volontaires:
Travail en hauteur
6.2. Remarques
Permis de conduire permis catégories A, A2, A1 et AM: port des verres protecteurs
Port des verres correction obligatoire
La personne examinée doit faire parvenir les avis, rapports ou résultats des examens complémentaires, rédigés dans une des trois langues officielles du pays, dans un délai de trois mois, à la Direction médical et de la santé.
Port de protection bruit conseillé
Emploi sans activité opérationnelle possible
Inaptitude suivant art.10 RGD du 27/06/2018 relatif au contrôle médical des pompiers (envoi des résultats)
Texte libre du médecin CGDIS

Catégorie A >= 16 ans
1. Emplois et descriptions des activités
Pompier stagiaire INC/SA : description des activités selon REA
Équipier INC/SA Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne; First responder: Conducteur différents engins lourds (LF/HLF/DLK/TMF etc...); Accès aux emplois d'équipier ICAO; Opérateur salle de débordement (Calltaker); Accès aux emplois d'équipier/chef de binôme des groupes d'interventions
Chef de binôme INC/SA Diriger son équipier; Coordonner son binôme lors des interventions; Exécuter les tâches confiées et rendre compte; Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne; Equipier First Responder ; Conducteur différents engins lourds (LF/HLF/DLK/TMF etc...); Accès aux emplois chef de binôme ICAO; Opérateur salle de débordement (Calltaker); Accès aux emplois d'équipier/chef de binôme des groupes d'interventions spéciaux
Chef d'agrès INC/SA Diriger son équipier ou son chef de binôme Coordonner son son agrès lors des interventions; Assurer les fonctions de COS ou de chef de chantier; Exécute les tâches
Chef de section INC/SA Diriger ses chefs de binôme; Coordonner sa section lors des interventions; Assurer les fonctions de COS; Commander une section comme chef de chantier; Exécuter les tâches confiées et rendre compte; Chef Point de Transit; Assistant chef de Peloton; Accès aux emplois chef de section ICAO Opérateur salle de débordement (Calltaker)
Instructeur INC/SA : descriptions des activités selon REA
GIS NRBC- Opérations et Décontamination : descriptions des activités selon REA
GIS d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) : descriptions des activités selon REA
2. Profil des risques spécifiques
Poste de sécurité
Posture (assise prolongée, debout prolongée, pénibles)
Marche en terrain irrégulier, prolongée,
Travail en hauteur
Travail à risque accru d'accident
Charge mentale
Risque d'agression
Travail posté
Bruit
Conduite moto, voiture (+ remorque), tracteur < 12t = permis A, A1, A2, AM, B, BE, F
Chaleur
Agents biologiques groupe I
Agents biologiques groupe II
Agents biologiques groupe III
Hépatite A
Hépatite B
Hépatite C

HIV
Tétanos
Travail de nuit
Moins de 21 ans
Agents provoquant hyperergie resp. pulmonaire
Exposition respiratoire à la poussière
Utilisation d'écran
Service téléphone
Efforts physiques importants
Irritation/pathogènes pour la peau
Manutention de charges lourdes
Produits d'origine végétale ou animale
Produits chimiques présentant un risque d'empoisonnement
Monoxyde de carbone
Produits alcalins
Esters et dérivés halogénés
Ecartement d'office (protection maternité)
3. Standard d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examen initial
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical
Audiométrie: acuité auditive
Spirométrie: mesure des paramètres respiratoires;
Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT
ECG de repos
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites
Examen périodique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical
Audiométrie: acuité auditive
Spirométrie: mesure des paramètres respiratoires;
>= 16 ans et < 50 ans: Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 36 mois
>= 16 ans et < 50 ans: ECG de repos tous les 36 mois
> = 50 ans: Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 24 mois
> = 50 ans: ECG de repos tous les 24 mois
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites et/ou d'alcool et/ou de toute autre substance psychotrope peut être effectué sur demande du médecin examinateur

Examen spécifique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin
4. Périodicité d'examen médical (durée max. en mois)
>= 16 ans et < 50 ans: 36
> = 50 ans: 24
5. Critères d'aptitude et d'inaptitude
S I G Y C O P
Profil C 3 3 3 3 3 4 2
6.Restrictions/Remarques
6.1. Restrictions
Examen médical initial
Les restrictions ne s'appliquent pas
Examen médical périodique ou spécifique
Pour être déclaré apte avec restriction la restriction suivante est possible pour les pompiers professionnels et volontaires:
Travail en hauteur
6.2. Remarques
Permis de conduire permis catégories A, A2, A1 et AM: port des verres protecteurs
Port des verres correction obligatoire
La personne examinée doit faire parvenir les avis, rapports ou résultats des examens complémentaires, rédigés dans une des trois langues officielles du pays, dans un délai de trois mois, à la Direction médical et de la santé.
Port de protection bruit conseillé
Emploi sans activité opérationnelle possible
Inaptitude suivant art.10 RGD du 27/06/2018 relatif au contrôle médical des pompiers (envoi des résultats)
Texte libre du médecin CGDIS

Catégorie B >= 16 ans
1. Emplois et descriptions des activités
Pompier stagiaire SAP: description des activités selon REA
Équipier SAP
Intervenir en cas de secours à personne; Intervenir dans le cadre d'intervention first responder; Opérateur salle de débordement (Calltaker); Accès aux emplois d'équipier de certains groupes d'interventions spéciaux
Chef de binôme SAP
Diriger son équipier; Coordonner son binôme lors des interventions Exécuter les tâches confiées et rendre compte; Manipuler et mettre en œuvre le matériel de secours à personne; Conducteur SAMU ;
Accès aux emplois chef de binôme de certains groupes d'interventions spéciaux
Chef d'agrès SAP
Diriger son équipier ou son chef de binôme Coordonner son agrès lors des interventions; Assumer les fonctions de COS; Exécuter les tâches confiées et rendre compte; Manipuler et mettre en œuvre le matériel de secours à personne ; Conducteur
First Responder: description des activités reste à établir selon REA
Instructeur SAP
Instructeur professionnel dans le domaine du secours à personne. Participation à l'élaboration de la doctrine dans le domaine du secours à personne. Coordination organisationnelle du volet secours à personne au sein de l'institut de formation des services de secours. Développement de concepts de formations dans le domaine du secours à personne. Organisation et participation active dans les formations. Participation au contrôle de qualité dans le domaine du secours à personne.
Chef de peloton
Commander un peloton en tant que COS; Commander un peloton comme chef de chantier; Accès aux emplois chef de peloton ICAO; Assistant Renseignement ou assistant Moyens dans un PC de compagnie, de bataillon ou au CGO Chef Point de
Chef de compagnie
Commander une compagnie en tant que COS; Commander une compagnie comme chef de chantier; Assistant Action ou assistant Anticipation dans un PC de bataillon ou au CGO; Coordinateur CGO; Officier de liaison dans une structure de
Chef de bataillon
Activités principales Commander un bataillon en tant que COS; Commander un bataillon comme chef de chantier; Chef de PC de bataillon; Coordinateur CGO; Officier de liaison dans une structure de coordination interservices
Directeur de garde
Commander une opération de secours en cas d'événement exceptionnel, prévisible ou non, garantir le maintien de la capacité opérationnelle du CGDIS, engager la responsabilité générale du CGDIS et représenter le CGDIS auprès des autorités;
Participer à la gestion de crise nationale au sein de la cellule de crise
GIS sauvetage animalier: descriptions des activités selon REA
GIS cynotechnique: description des activités reste à établir selon REA
GIS sauvetage aquatique: technicien / Instructeur : description des activités selon REA
GIS NRBC: Dépollution / Analyse et reconnaissance / Protection radiologique: description des activités selon REA
GIS GATO : Groupe d'Appui Technologique Opérationnel
GIS soutien logistique : logistique opérationnelle: description des activités selon REA
Humanitarian Intervention Team: description des activités selon REA
2. Profil des risques spécifiques
Poste de sécurité
Posture (assise prolongée, debout prolongée, pénibles)
Marche en terrain irrégulier, prolongée,
Charge mentale
Risque d'agression

Travail posté
Conduite moto, voiture (+ remorque), tracteur < 12t = permis A, A1, A2, AM, B, BE, F
Agents biologiques groupe I
Agents biologiques groupe II
Agents biologiques groupe III
Hépatite A
Hépatite B
Hépatite C
HIV
Tétanos
Tuberculose
Travail risque infectieuse
Maladies tropicales
Travail de nuit
Moins de 21 ans
Utilisation d'écran
Efforts physiques importants
Travail à risque accru d'accident
Irritation/pathogènes pour la peau
Manutention de charges lourdes
Disponibilité à domicile
Service téléphone
Produits d'origine végétale ou animale
Ecartement d'office (protection maternité)
3.1. Standard d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux Cat B
Examen initial
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical
Audiométrie: acuité auditive
Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT
ECG de repos
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites
Examen périodique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical
Audiométrie: acuité auditive
>= 16 ans et < 50 ans: Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 48 mois
>= 16 ans et < 50 ans: ECG de repos tous les 48 mois
> 50 ans: Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 24 mois
> 50 ans: ECG de repos tous les 24 mois
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites et/ou d'alcool et/ou de toute autre substance psychotrope peut être effectué sur demande du médecin examinateur
Examen spécifique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin

3.2. Standard d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux Cat B Humanitarian Intervention Team
Examen initial
ECG de repos est remplacé par un epreuve d'effort avec ECG de repos (seulement le résultat cardiologique doit être normal; une valeur nominale puissance ne s'applique pas)
additionnel: examen dentaire
Examen périodique
ECG de repos est remplacé par un epreuve d'effort avec ECG de repos (seulement le résultat cardiologique doit être normal; une valeur nominale puissance ne s'applique pas)
Examen spécifique
reste inchangé
Examen retour mission
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin
4. Périodicité d'examen médical (durée max. en mois)
>= 16 ans et < 50 ans: 48
> = 50 ans: 24
5. Critères d'aptitude et d'inaptitude
S I G Y C O P
Profil D 3 3 3 4 3 4 2
1.6.Restrictions/Remarques
6.1. Restrictions
Examen médical initial
Pour être déclaré apte avec restriction la restriction suivante est possible pour les pompiers volontaires:
Travail en hauteur
Examen médical périodique ou spécifique
Pour être déclaré apte avec restriction les restrictions suivantes sont possibles pour les pompiers professionnels et volontaires:
Travail en hauteur
6.2. Remarques
Permis de conduire permis catégories A, A2, A1 et AM: port des verres protecteurs
Port des verres correction obligatoire
La personne examinée doit faire parvenir les avis, rapports ou résultats des examens complémentaires, rédigés dans une des trois langues officielles du pays,
Port de protection bruit conseillé
Emploi sans activité opérationnelle possible
Inaptitude suivant art.10 RGD du 27/06/2018 relatif au contrôle médical des pompiers (envoi des résultats)
Texte libre du médecin CGDIS

Catégorie P >= 18 ans
1. Emploi et description des activités
Plongeur: description des activités selon REA
Sauveteur aquatique (N III): description des activités selon REA
2. Profil des risques spécifiques
Poste de sécurité
Posture (debout prolongée, pénibles)
Marche en terrain irrégulier, prolongée,
Travail à risque accru d'accident
Efforts physiques importants jusqu'au charge maximale (ARI, CSA)
Conduite moto, voiture (+ remorque), tracteur < 12t = permis A, A1, A2, AM, B, BE, F
Traumatismes acoustiques- changement de la pression atmosphériques
Air comprimé = protection respiratoire isolante / Scaphandre autonome
Agents biologiques groupe I
Agents biologiques groupe II
Agents biologiques groupe III
Hépatite A
Hépatite B
Hépatite C
HIV
Tétanos
Tuberculose
Travail risque infectieuse
Irritation/pathogènes pour la peau
Manutention de charges lourdes
Charge mentale
Disponibilité à domicile
Ecartement d'office (protection maternité)
3. Standard d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examen initial
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Spirométrie: mesure des paramètres respiratoires;
Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT
Epreuve d'effort avec ECG de repos

Echo cardio
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites
Examen ORL: audiometrie, tympanométrie, examen sphère ORL; perméabilités tubaires
Examen ophtalmologique : Fond d'œil, acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical
Examen dentaire
Rx Thorax
Examen périodique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs, stéréoscopie - si erreur majeur= test de Lang; champ visuel horizontal et vertical
Audiométrie: acuité auditive
Spirométrie: mesure des paramètres respiratoires;
>= 18 ans et < 50 ans: Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 36 mois
>= 18 ans et < 50 ans: Epreuve d'effort avec ECG de repos tous les 36 mois
> = 50 ans: Prise de sang: NFS, glycémie, créatinine, GPT, Gamma GT tous les 12 mois
> = 50 ans: Epreuve d'effort avec ECG de repos tous les 12 mois
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites et/ou d'alcool et/ou de toute autre substance psychotrope peut être effectué sur demande du médecin examinateur.
Otoscopie
Examen spécifique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin
4. Périodicité d'examen médical [durée max. en mois]
>= 18 ans: 12

5. Critères d'aptitude et d'inaptitude
S I G Y C O P
Profil B 2 2 2 3 3 3 2
6.1. Restrictions
Examen médical initial
Pour être déclaré apte avec restriction les restrictions suivantes sont possible pour les pompiers volontaires:
Travail en hauteur
Examen médical périodique ou spécifique
Pour être déclaré apte avec restriction les restrictions suivantes sont possibles pour les pompiers professionnels et volontaires:
Travail en hauteur
6.2. Remarques
Permis de conduire permis catégories A, A2, A1 et AM: port des verres protecteurs
Port des verres correction obligatoire
La personne examinée doit faire parvenir les avis, rapports ou résultats des examens complémentaires, rédigés dans une des trois langues officielles du pays,
Port de protection bruit conseillé
Emploi sans activité opérationnelle possible
Inaptitude suivant art.10 RGD du 27/06/2018 relatif au contrôle médical des pompiers (envoi des résultats)
Texte libre du médecin CGDIS

Catégorie S >= 16 ans
1. Emploi et description des activités
GIS de support psychologique: description des activités selon REA
GIS soutien logistique : ravitaillement: description des activités selon REA
Groupe d'appui à la coordination opérationnelle: description des activités selon REA
Pompier de support: pompier sans activité opérationnelle
2. Profil des risques spécifiques
Alimentation
Charge mentale
Conduite moto, voiture (+ remorque), tracteur < 12t = permis A, A1, A2, AM, B, BE, F
3. Standard d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examen initial
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites
Examen périodique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Test de la vision: acuité vision de loin, acuité vision de près, vision des couleurs
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Dépistage de drogues illicites et/ou d'alcool et/ou de toute autre substance psychotrope peut être effectué sur demande du médecin examinateur
Examen spécifique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin
4. Périodicité d'examen médical (durée max. en mois)
>= 16 ans: 60

5. Critères d'aptitude et d'inaptitude
S I G Y C O P
Profil E 4 4 4 4 4 5 2
Le profil E SIGYCOP est fixé pour l'emploi: - GIS de support psychologique; - GIS soutien logistique : ravitaillement; - Groupe d'appui à la coordination opérationnelle; Aucun profil SIGYCOP n'est stipulé pour le pompier de support. Pour le pompier de support l'aptitude est définie comme aptitude catégorie S avec restriction pour toute activité opérationnelle.
6.Restrictions/Remarques
6.1. Restrictions
Examen médical initial
Pour être déclaré apte avec restriction les restrictions suivantes sont possible pour les pompiers volontaires:
Travail en hauteur Toute activité opérationnelle
Examen médical périodique ou spécifique
Pour être déclaré apte avec restriction les restrictions suivantes sont possibles pour les pompiers professionnels et volontaires:
Travail en hauteur Toute activité opérationnelle
6.2. Remarques
Permis de conduire permis catégories A, A2, A1 et AM: port des verres protecteurs
Port des verres correction obligatoire
La personne examinée doit faire parvenir les avis, rapports ou résultats des examens complémentaires, rédigés dans une des trois langues officielles du pays, dans un délai de trois mois, à la Direction médical et de la santé.
Port de protection bruit conseillé
Emploi sans activité opérationnelle possible
Inaptitude suivant art.10 RGD du 27/06/2018 relatif au contrôle médical des pompiers (envoi des résultats)
Texte libre du médecin CGDIS

Catégorie J >= 6 ans et < 18 ans
1. Emploi et description des activités
Jeune pompier: Participation aux exercices et formations organisés pour les jeunes pompiers; Participation aux exercices et formations organisés pour les adultes à partir l'age du 15 ans (Emploi non opérationnel- pas des risques spécifiques; sans utilisation ARI/CSA)
2. Profil des risques spécifiques
Emploi non opérationnel- pas des risques spécifiques
3. Standard d'examen clinique général, examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examen initial
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Examen périodique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Prise des mensurations (taille, poids, BMI)
Examen des urines: recueil de données biologiques par technique de lecture instantanée
Examen spécifique
1. Examen clinique général
2. Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux
Examens médicaux spécialisés et actes techniques médicaux sur demande du médecin
4. Périodicité d'examen médical (durée max. en mois)
>= 6 ans et < 18 ans: 60
5. Critères d'aptitude et d'inaptitude
en principe :
S I G Y C O P
Profil E 4 4 4 4 4 5 2
6.Restrictions/Remarques
6.1. Restrictions
Examen médical initial
Pour être déclaré apte avec restriction les restrictions suivantes sont possible:
Travail en hauteur
Examen médical périodique ou spécifique
Pour être déclaré apte avec restriction les restrictions suivantes sont possibles:
Travail en hauteur
6.2. Remarques
Port des verres correction obligatoire
La personne examinée doit faire parvenir les avis, rapports ou résultats des examens complémentaires, rédigés dans une des trois langues officielles du pays, dans un délai de trois mois, à la Direction médicale et de la santé.
Port de protection bruit conseillé
Inaptitude suivant art.10 RGD du 27/06/2018 relatif au contrôle médical des pompiers (envoi des résultats)
Texte libre du médecin CGDIS